

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE 2012 SAINT MALO (35) LE 03 NOVEMBRE 2012

Ordre du jour :

Rapport Moral du Président
Bilan de la saison écoulée
Rapport comptable de la saison écoulée
Budget prévisionnel 2013
Résultats du sondage -Tour 2013
Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur
Election du conseil d'administration
- questions diverses

Présents : 37 sur 62 membres actifs et honneurs

Conformément à l'article 7 des statuts les délibérations sont réputées valables (1/3 présent)

1/ Rapport moral du Président - Bilan de la saison écoulée

Le Président Mathieu BONNO souhaite la bienvenue et remercie tous les participants à cette Assemblée Générale. Il revient sur le tour 2012, un tour « mené tambour battant » qui a connu une petite érosion du nombre d'adhérents. Il note également que l'étape de l'Almanarre début septembre n'a pas « fait le plein » en raison de la période qui coïncidait avec la rentrée scolaire et des conditions météo annoncées plutôt défavorables. La dernière étape à Saint Malo rencontre cependant un franc succès.

Le « Classiques » Tour Funboard va évoluer. Mathieu demande un peu plus d'investissement de la part des adhérents, car à ce jour, seule une minorité s'investit pour le bon fonctionnement de l'AFF. Il propose une évolution des statuts pour augmenter le nombre des membres pouvant composer le bureau et le conseil d'administration. Il remercie les personnes qui donnent un coup de main et qui ne sont pas forcément membres de l'association.

Les partenaires « bretons » ALTHO SAS et KER CADELAC devraient à nouveau nous accorder leur confiance pour 2013. Cependant il conviendra de convaincre les autres de nous accompagner.

Rapport moral adopté à l'unanimité

2/ Rapport comptable 2012 (chiffres commentés en séance à l'aide de « planches »)

Gilles présente les comptes et dresse un bilan financier plutôt positif de la saison. Le compte de résultat sera équilibré en fin de saison. Il rappelle que cette année l'Association a fait l'acquisition de 2 caméras « Go Pro II », 5 « Talkie-Walkie », de tableaux (bâches) et de drapeaux afin d'améliorer la communication comme cela avait été demandé. Pour les autres postes, il convient de noter en particulier l'achat de vestes (destinées aux bénévoles des clubs, juges et membres du CA de l'AFF) pour un montant de 5 965,00 euros faute d'avoir pu trouver un partenaire. Une partie de ces vestes a été revendue aux clubs organisateurs en complément des 15 vestes offertes.

A noter également des frais supplémentaires non-inscrits au budget initial engagés pour l'étape de Hyères (location camion pour le transport du matériel et les hébergements (hôtels pour photographe, Vidéaste, Attachée de Presse - environ 2 000,00 euros).

Avec un solde créditeur de 6 000,00 € sur le livret, les comptes de l'Association sont « sains » et permettent de voir l'avenir avec sérénité.

Rapport comptable adopté à l'unanimité

3 / Budget prévisionnel 2013

Les projets d'évolutions du tour en 2013 ne permettent pas d'envisager un budget prévisionnel fiable. Il est cependant pratiquement acquis que nos principaux partenaires de 2012 nous accompagneront à nouveau en 2013. Des discussions seront à nouveau engagées avec nos partenaires adhérents à la FIN (Fédération des Industries Nautiques). Il est alors proposé de s'orienter vers un prévisionnel à la hausse aux environs de 33 000,00 € pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'étapes (4 slalom, 4 vagues), chacune d'elles étant estimée entre 4 000 € et 4 500 euros.

Proposition adoptée à l'unanimité

4/ Modifications des statuts et du règlement intérieur

Pour tenir compte des évolutions attendues et du nombre croissant d'adhérents mineurs, il est proposé de modifier les statuts comme ci-après :

– **Article 4 : Composition**

L'association se compose de :

- membres d'honneur
- membres actifs
- membres sympathisants
- membres bienfaiteurs

Ces ~~membres~~ derniers peuvent être des personnes physiques ou morales.

– **Article 5 : Type de membres**

- Sont membres d'honneur, toutes personnes ayant rendu des services exceptionnels à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.
- Sont membres actifs, les personnes qui s'engagent à verser annuellement une cotisation dont le montant est repris ~~dans le~~ **au** chapitre II du règlement intérieur de l'association.
- Sont membres sympathisants, les personnes qui s'engagent à verser une cotisation réduite dont ~~le~~ **les** ~~montant~~ **montants** ~~est~~ **sont** repris ~~dans le~~ **au** chapitre II du règlement intérieur de l'association.
- Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui s'engagent à verser annuellement une cotisation minimum dont le montant est repris ~~dans le~~ **au** chapitre II du règlement intérieur de l'association.

– **Article 7 : Assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit chaque année, si possible, au quatrième trimestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations et sur l'affichage. Les membres de l'association sont convoqués par le secrétaire général au minimum dix jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. Seuls les membres actifs et membres d'honneur présents ou représentés ont le droit de vote. **Les mineurs ont un droit de vote direct ou peuvent se faire représenter par un parent.** Une personne présente ne peut être porteuse que d'une seule procuration.

Un tiers au moins des membres actifs doit être présent à l'assemblée générale ordinaire pour validation. Le Président, assisté des membres du conseil d'administration, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de la gestion financière de l'association et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé au vote du budget prévisionnel, puis au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil d'administration désignés « sortants ».

Ne seront traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions présentées par courriel ou par courrier au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour l'assemblée générale.

– **Article 8 : Assemblée générale extraordinaire**

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres actifs, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'ordre du jour est fixé par le conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité absolue. Seuls les membres actifs et membres d'honneur présents ou représentés ont le droit de vote. **Les mineurs ont un droit de vote direct ou peuvent se faire représenter par un parent.** Une personne présente ne peut être porteuse que d'une seule procuration. Un tiers des membres actifs doit être présent pour assurer la validité de l'assemblée générale extraordinaire.

– **Article 9 : Conseil d'administration**

Le conseil d'administration est composé de **9 12** membres dont un membre de droit pour lequel le poste est réservé à une femme **et un membre de droit pour lequel le poste est réservé à un représentant de la FIN (Fédération des Industries Nautiques).** ~~A défaut de candidate~~ **candidat(s), ce ce(s) poste poste(s) reste-t) restera (ont) vacant vacant(s). Un mineur de plus de 16 ans est éligible au Conseil d'Administration mais il ne peut être membre du bureau. A l'exception du membre représentant la FIN, tous les autres** ~~Ces~~ membres doivent être adhérents de l'association et sont rééligibles.

Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale. Il est renouvelable par tiers tous les ans.

En cas de vacances : le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé ainsi à leur remplacement définitif lors de la prochaine assemblée générale.

Les membres du conseil d'administration et du bureau ne sont pas rémunérés. Ils peuvent toutefois bénéficier de remboursements de leurs frais dans le cadre du travail bénévole qu'ils accomplissent pour l'association. Ils devront présenter des justificatifs des frais engagés.

– **Article 10 : Réunion du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les 6 mois, sur convocation du Président, ou sur demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à 2 réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

~~Nul ne peut faire partie du conseil d'administration s'il n'est pas majeur.~~

Modifications approuvées à l'unanimité

Pour tenir compte des évolutions attendues, il est proposé de modifier le règlement intérieur comme ci-après :

CHAPITRE 2 – LES MEMBRES de L'ASSOCIATION FRANCAISE DE FUNBOARD

Article 28 – Les membres Actifs

Est membre actif toute personne licenciée à la FFVoile ou justifiant d'une licence étrangère ayant payé une cotisation annuelle de ~~50 €uros.~~ **60,00 €uros.**

Cette adhésion permet de participer ~~à la totalité des étapes du "Classique Tour Funboard"~~ **à l'ensemble des épreuves organisées par l' AFF ou labellisées AFF, y compris le championnat de France.**

Article 29 – Les membres Sympathisants

Est membre sympathisant toute personne licenciée à la FFVoile ou justifiant d'une licence étrangère ayant payé **suivant le cas** une cotisation réduite :

- **Taux 1 : 30,00 €uros. Cette adhésion permet de participer à l'épreuve finale du championnat de France.**
- **Taux 2 : ~~30 €uros.~~ 20,00 €uros. Cette adhésion permet de participer à une étape du "Classique Tour Funboard" à une étape du championnat par étape organisé par l'AFF et la FFVoile.**
- **Taux 3 : 10,00 €uros. Cette cotisation permet de participer à une épreuve « promotionnelle » labellisée AFF.**

Modifications approuvées à l'unanimité

5/ Elections du conseil d'administration

- Sortants : Gilles BONNO, Mathieu BONNO
- Non éligible : Freddy VALLAT (non licencié à la FFVoile et non adhérent (sympathisant ou actif) à l'AFF)
- Elus encore 1 année : Fanny AUBET, Francis NOGUE, Jocelyn DE SOUZA, Nicolas WAREMBOURG, Pierre MORTEFON, François BICHELOT

- Postes à pourvoir : 6 dont 1 poste réservé à un représentant de la FIN.
- Se présentent : Delphine COUSIN, Jules DENEL, Tristan ALGRET, Mathieu BONNO, Gilles BONNO

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à pourvoir, sans objection des candidats et des membres présents, le vote a lieu à main levée. (Disposition prévue à l'article 8 du règlement intérieur)

Tous sont élus à l'unanimité.

Il est toutefois précisé que le nom du représentant de la FIN sera communiqué ultérieurement et qu'il n'est pas soumis aux suffrages.

6/ Election du bureau :

A l'issue de l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été constitué.

Seul candidat à sa propre succession, Mathieu BONNO a été réélu Président à l'unanimité.

Autres membres dirigeants élus pour compléter le bureau :

- Vice-Président : Nicolas WAREMBOURG
- Secrétaire Général : Gilles BONNO
- Trésorier : François BICHELOT

7/ Composition des commissions :

- Commission « Slalom » : Fanny Aubet, Delphine Cousin, Nicolas Warembourg, Pierre Mortefon, Jocelyn De Souza, Tristan Algret.
- Commission « Vagues » : Fanny Aubet, Francis Nogu , Jules Denel et Mathieu Bonno
- Commissions animation et communication: Fran ois Bichelot, Mathieu Bonno, Gilles Bonno et Nicolas Warembourg.
- Commission « animation F minine » est cr e et sera anim e par : Fanny Aubet, Delphine Cousin, Nicolas Warembourg et Jocelyn De Souza.

Ces commissions fonctionneront conform ment   l'article 26 du r glement int rieur.

L'Assembl e approuve le nouveau bureau et autorise le bureau   modifier les statuts pour tenir compte de la nouvelle composition du bureau.

8/ R sultats du sondage,  volutions du tour :

Les r sultats du sondage r alis  ont  t  pr sent s   l'assembl e. Cette pr sentation a  t  suivie d' changes avec les repr sentants pr sents de la FFVoile. In fine, des propositions ont  t  faites pour le tour 2013. Ce chapitre fera l'objet d'un compte rendu s par .

9/ R ponses aux questions :

Une seule question avait  t  pos e en amont de l'assembl e g n rale de l'AFF.

Question pos e par les fr res Denel, elle portait une r flexion sur le syst me de jugement en saut (cat gories diff rentes ou simplement deux sauts diff rents) et sur la prise en compte de la notation en impression g n rale dans les surfs. Un d bat a  t  lanc  et le CA propose de travailler avec la commission animation « vagues » pour faire une proposition dans l'hiver. A savoir que cette proposition devra aussi tenir compte du r f rentiel utilis  pour la formation des juges. Un membre interpelle le CA sur la possibilit  de refaire du freestyle une discipline officielle sur les  tapes du championnat de France 2013. Le CA rappelle que l'AFF n'exclue pas cette discipline. Cependant, certaines contraintes ne rendent pas encore possible le retour du freestyle sur les  preuves officielles. L'AFF « se penchera » sur ce dossier et suivra cette pratique de pr s.

Le Secr taire

Gilles BONNO

Le Pr sident

Mathieu BONNO